

Discours de Neil Kinnock sur l'avenir du Quartier européen (Bruxelles, 25 novembre 2003)

Légende: Dans un discours prononcé le 25 novembre 2003 à la Fondation Quartier européen de Bruxelles, Neil Kinnock, Vice-Président de la Commission européenne et Commissaire responsable de la réforme administrative, décrit les grands axes de la politique immobilière de l'institution dans la capitale belge.

Source: RAPID. The Press and Communication Service of the European Commission. [EN LIGNE]. [Bruxelles]: Commission européenne, [09.05.2005]. SPEECH/03/571. Disponible sur <http://europa.eu.int/rapid/setLanguage.do?language=fr>.

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2012

URL:

http://www.cvce.eu/obj/discours_de_neil_kinnock_sur_l_avenir_du_quartier_europeen_bruelles_25_novembre_2003-fr-7c5c19d1-3194-4543-affb-7c5a4d9c36ca.html

Date de dernière mise à jour: 20/10/2012

L'avenir du Quartier européen (Bruxelles, 25 novembre 2003)

Neil Kinnock, Vice-Président de la Commission européenne et Commissaire responsable de la réforme administrative

Je suis heureux de me trouver parmi vous, car nous partageons le même intérêt profond pour l'avenir du quartier européen et parce que la Commission est parfaitement consciente de l'utilité de fonder sa politique immobilière sur une participation active au développement urbain de ce quartier de Bruxelles.

À ce propos, je voudrais tout d'abord exprimer mon admiration pour l'amélioration notable apportée à la *Place de l'Europe*, entre le *Justus Lipsius*, la rue *van Maerlant* et le *Parc Leopold*; la rénovation complète du *Parc* mérite elle aussi d'être saluée. Cependant, personne ici n'a besoin de me rappeler que la *Place* continuera d'être perçue comme une sorte d'oasis tant que le reste de la zone n'aura pas été également transformé, et que l'arrière de la rue *Froissart* ainsi que les bâtiments situés à sa jonction avec la rue *Belliard* n'auront pas subi le même traitement. En attendant, nous faisons tout notre possible, avec nos collègues belges, pour contribuer efficacement à l'amélioration du quartier et de la circulation. Après une traversée du désert, nous pouvons affirmer désormais: «L'an prochain, le Berlaymont».

Je pense qu'il pourrait être utile de décrire brièvement ce matin ce que furent les axes de l'action de la Commission européenne au cours de la dernière décennie avant de vous présenter dans leurs grandes lignes les orientations politiques que je compte soumettre à la Commission. On verra que ces orientations s'inscrivent dans le contexte plus large des propositions soutenues par l'État belge dans son projet urbain pour le quartier européen présenté le 3 octobre dernier.

À partir de 1992, année où fut prise la décision officielle d'installer de manière permanente le siège de la Commission européenne à Bruxelles, trois grands principes ont orienté la politique immobilière de l'institution:

- veiller à une implantation systématique et stratégique des services de la Commission, en vue d'optimiser la taille et la qualité des bâtiments;
- augmenter la proportion des acquisitions par rapport aux locations;
- intensifier le dialogue avec les autorités belges afin de concilier les besoins immobiliers croissants de la Commission avec les plans d'urbanisme, tout en prenant en considération de manière adéquate l'avis de la population.

L'intention explicite de ces principes était et reste de tenir compte de l'incidence socio - économique considérable des institutions européennes sur Bruxelles. Par exemple, en 1998 selon les estimations belges, les dépenses de fonctionnement des institutions européennes à Bruxelles se sont élevées à quelque 27 milliards de francs belges, soit 670 millions d'euros. Ajusté en fonction du mouvement général des prix et des dépenses, le chiffre dépasse **725 millions d'euros**. De plus, il convient évidemment de tenir compte des dépenses de consommation et d'équipement des personnes et sociétés présentes ou venues s'installer dans ce quartier en raison de la présence des institutions européennes. Au total, les fonctionnaires européens et leur famille, les membres du Parlement européen et le personnel qui les accompagne, les fonctionnaires nationaux des représentations permanentes et la multitude des juristes, membres des groupes de pression et personnel des médias représentent sans doute plus de 60 000 personnes. C'est pourquoi il est absolument essentiel pour tous qu'un dialogue actif et constructif existe à tous les niveaux entre les institutions et les autorités belges.

Dans le quartier européen proprement dit, l'importance des institutions européennes est claire, ne serait-ce que parce qu'elles occupent à l'heure actuelle quelque 45 % des espaces de bureaux du quartier.

Il n'est pas moins évident que tant sur le plan architectural qu'en ce qui concerne l'espace et la circulation, l'aménagement du quartier européen est d'une qualité inégale et qu'on a bel et bien affaire à une sorte

d'enclave administrative. On ne pourrait en vouloir vraiment à celui qui verrait dans une grande partie de ce quartier une sorte de désert urbain peu amène, traversé de cañons de béton que la circulation obstrue les jours ouvrables et dont le dépeuplement pose des problèmes de sécurité le reste du temps.

Cette situation a amené la Commission à envisager une nouvelle politique, qui comprend deux objectifs principaux:

En premier lieu, il s'agit pour elle de devenir un acteur à part entière du développement harmonieux du quartier européen, pour contribuer efficacement à l'amélioration du cadre de travail et de vie et raviver ainsi ce qu'on pourrait appeler l'«image» de l'Europe. Un tel objectif suppose l'adoption d'une politique immobilière attentive à ces aspects.

Deuxièmement et par voie de conséquence, nous entendons veiller à ce que la Commission montre l'exemple par l'adoption des meilleures pratiques correspondant à ce que nous recommandons pour l'Europe en général, en particulier en matière de transports, d'environnement et de politique sociale.

Dans cette optique, la politique immobilière et l'évolution des infrastructures de la Commission européenne à moyen terme devront résulter d'une approche globale visant à:

- intégrer les bâtiments de la Commission dans le tissu urbain;
- améliorer l'accessibilité et la qualité des immeubles de la Commission,
- contribuer à améliorer la circulation dans le quartier et plus généralement dans Bruxelles.

La définition de ces objectifs fournit des orientations précises pour la réorganisation du parc immobilier et des infrastructures sociales de la Commission; nous allons en effet devoir répondre aux nouvelles demandes résultant de l'élargissement de l'Union, qui, au cours des quatre prochaines années, entraînera une augmentation des effectifs de la Commission à Bruxelles de plus de 3 000 personnes et un développement comparable dans les autres institutions européennes. La population de résidents et de visiteurs liée aux institutions européennes devrait alors dépasser le chiffre de 75 000.

Le souci de mieux intégrer les bâtiments de la Commission dans le tissu urbain est en rapport direct avec la problématique urbanistique du quartier européen et a trois corollaires.

Tout d'abord, comme beaucoup des personnes ici présentes, il nous paraît souhaitable de diversifier les activités au sein du quartier européen en encourageant une combinaison d'espaces de bureaux, de commerces et de logements.

De toute évidence, cette diversité contribuera à améliorer l'accès aux services locaux, qui ne sont pas facilement disponibles en raison du caractère monofonctionnel du quartier, et le développement de la convivialité aura pour effet de renforcer la sécurité.

Le logement est un paramètre essentiel de cette évolution; c'est pourquoi je vais proposer que la Commission adopte une position favorable à cet égard, à la condition bien entendu que les autorités chargées de délivrer les permis d'urbanisme adoptent pour leur part une attitude mesurée quant à l'étendue et au caractère de la promotion immobilière dans le quartier.

En ce qui concerne les activités de services, je mentionnerai simplement le fait que nous avons modifié nos règles internes afin de faciliter l'installation de boutiques et restaurants externes au rez-de-chaussée des bâtiments de la Commission. Nous n'envisageons aucun développement important de telles activités notre objectif se limite à fournir quelques services supplémentaires au personnel et aux visiteurs ainsi qu'à d'autres personnes qui travaillent ou circulent dans le quartier. Idéalement, bien sûr, il faudrait aboutir à une situation dans laquelle les bâtiments administratifs abriteraient des points de vente et de restauration animés au niveau de la rue, dont certains s'aligneraient sur les horaires de travail de la Commission et plus généralement des

bureaux.

Le deuxième volet des efforts à déployer pour contribuer à améliorer l'environnement en général concerne l'objectif associé consistant à promouvoir l'image de l'Europe à travers le caractère des bâtiments de la Commission.

Nous n'aspérons en aucune manière à perpétuer des caractéristiques communes à nombre de bâtiments publics anciens et modernes situés un peu partout dans l'Union : personne ne nous a légué des palaces et des bureaux majestueux et nous préférons éviter d'imiter les édifices à l'allure exotique ou symbolique que les gouvernements des États membres ont fait ériger ces derniers temps. En revanche, nous pouvons et voulons insister davantage sur le choix d'une conception architecturale de qualité alliant efficacité, sobriété et esthétisme afin de garantir que chaque immeuble, tout en répondant aux exigences pratiques, offre un aspect plus accueillant et ouvert au personnel et aux visiteurs. C'est pourquoi nous avons besoin de bâtiments fonctionnels dont la conception et les matériaux dégagent une discrète élégance.

Comme la plupart d'entre vous le savent, la Commission cherche à présent à acquérir des bâtiments répondant à ses besoins essentiels, et nous comptons profiter de l'occasion pour nous associer à la planification et à la spécification des bâtiments à un stade beaucoup plus précoce qu'auparavant dans les projets immobiliers. Je proposerai le lancement systématique de concours internationaux d'architecture pour les grands projets de rénovation ou de construction. Loin de moi l'idée de fausser la concurrence en vous livrant des informations confidentielles, mais, quittant la Commission en novembre prochain, je me sens tout à fait libre d'affirmer que quiconque sera capable de proposer un projet de construction ou de rénovation alliant sobriété et élégance, évitant toute mégalomanie, agrémenté d'une touche «à la Horta» et prévoyant un environnement de travail stimulant et esthétique sera à peu près assuré de s'attirer la meilleure attention!

Le troisième volet des efforts à déployer pour parvenir à une démarche plus intégrée quant aux caractères et à l'implantation des bâtiments de la Commission concerne le cadre urbanistique.

La Commission est de toute évidence l'un des principaux acteurs immobiliers du quartier et le restera. À ce titre, notre institution s'efforcera à l'avenir de participer à la définition de projets de développement d'îlots et/ou de rues en coopération avec les autorités belges et de jouer le rôle qui lui revient dans le processus décisionnel.

La réalisation de cet objectif ne présentera que des avantages, tant pour Bruxelles que pour la Commission. À ce propos, je dois dire que les chances de succès s'en trouveront grandement augmentées si nous pouvions disposer d'un interlocuteur unique sous la forme d'un organisme public détenant les pouvoirs adéquats dans le secteur du développement urbain. Jusqu'à présent, l'éclatement des niveaux décisionnels au sein de la région bruxelloise ralentit sérieusement, voire empêche la mise en place d'une politique cohérente en cette matière. Je n'ignore pas les raisons structurelles de cette pluralité et je reconnais bien volontiers que cette question relève des autorités belges plutôt que de la Commission. Mais étant donné que nous partageons le même souci que Bruxelles soit reconnue de facto comme ville du siège de l'Union européenne, comme sa capitale, j'ai le devoir de signaler l'urgence d'une action coordonnée et efficace dans ce domaine.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, pour contribuer à l'amélioration générale en même temps que pour servir son propre intérêt, la Commission est décidée à favoriser l'intégration de ses bâtiments dans le tissu urbain environnant en améliorant l'accessibilité et la qualité de ses immeubles.

Un tel objectif nécessite des mesures particulières qui relèvent avant tout de la Commission mais qui concernent également les autorités belges.

Faciliter l'accès du public est un exemple de ces mesures nécessaires: l'amélioration de la signalisation et la mise en œuvre avec le concours des autorités belges d'une action du type de celle qui avait été réalisée avec le projet «Sentier de l'Europe» serait une manière simple et efficace d'aider le public et de contribuer à l'amélioration générale.

Il est également impératif d'améliorer substantiellement l'accès et les déplacements des handicapés, en particulier des personnes à mobilité réduite, malvoyantes ou souffrant de troubles de l'audition. Nous avons modifié nos règles et dispositions applicables dans ce domaine afin de faire comprendre sans ambiguïté qu'il s'agit d'appliquer les normes européennes en matière de meilleures pratiques, tant à l'intérieur des immeubles de la Commission que pour autant que nos compétences nous y autorisent aux alentours. Ainsi, dans toute la mesure du possible, la Commission veille à ce que ses bâtiments répondent à ces exigences. Il est clair, cependant, que les trottoirs pavés de dalles peuvent être comptés parmi les caractéristiques infrastructurelles qui entravent le déplacement des personnes handicapées; nous espérons donc que les autorités locales ne manqueront pas de s'en souvenir lorsqu'elles entreprendront des réparations ou des améliorations.

Dans le même temps, nous nous efforçons d'assurer à l'intérieur des bâtiments des aménagements techniques de qualité, conformes entre autres aux meilleures pratiques environnementales, aux exigences de sécurité ainsi qu'aux normes en matière de détection et de lutte contre les incendies.

Outre ces considérations, nous continuerons d'essayer de regrouper toutes les sections d'un service dans un même bâtiment, de façon à limiter les déplacements d'un site à l'autre, qui font perdre du temps au personnel et entraînent souvent des déplacements en voiture sur de courtes distances et donc particulièrement polluants.

Ce point des déplacements entre les bâtiments m'amène à la question plus générale de la mobilité à Bruxelles.

À la Commission, nous en sommes encore au stade de l'élaboration de notre politique de mobilité; néanmoins, un certain nombre de considérations fondamentales et de contraintes d'ordre général à prendre en compte sont d'ores et déjà claires. Dans le cadre de nos travaux d'élaboration d'actions concrètes, je dois dire que nous considérons que le plan Iris de mobilité à Bruxelles est bien conçu et qu'il est également bien adapté à la réalité dans ses détails. La Commission salue cette initiative, à laquelle elle coopérera pleinement afin d'encourager une utilisation aussi large que possible des transports en commun dans tout le centre de Bruxelles.

Nous avons bien sûr déjà adopté un certain nombre de mesures pour minimiser les effets des déplacements professionnels entre les bâtiments de la Commission sur l'engorgement de la circulation et la pollution dans le quartier européen.

Depuis 1998, dans le cadre d'accords passés avec la *STIB/MIVB*, les bus 21 et 22 desservent tous les bâtiments de la Commission et relient le quartier européen à l'aéroport de Bruxelles National.

Pour les déplacements entre ses bâtiments, la Commission met également des bicyclettes à la disposition de son personnel; au cours des deux dernières années, leur nombre est passé de 20 à 45 et avoisinera la centaine le mois prochain. Je suis fier de déclarer qu'elles sont très utilisées.

Ces initiatives doivent encore être développées et je suis sûr qu'elles le seront. En attendant, le volet le plus important de la politique de mobilité doit évidemment concerner les déplacements vers le lieu de travail dans le quartier européen.

Pour traiter cette question avec l'efficacité maximale et jeter les bases d'un plan de mobilité, il est essentiel de procéder à une étude approfondie des flux de circulation et des modes de transport utilisés pour atteindre les bâtiments de la Commission et pour les quitter.

En attendant, plusieurs types d'actions seront mises en œuvre pour encourager une utilisation plus efficace des modes de transport privés par exemple le covoiturage et l'usage des transports publics.

Les possibilités de stationnement dont la Commission dispose actuellement devraient diminuer considérablement, en partie intentionnellement, en partie du fait des contraintes imposées par le manque d'espace et les coûts. Nous devons donc examiner la meilleure façon d'utiliser l'espace disponible et les

moyens de remédier au déséquilibre important qui caractérise les possibilités de stationnement que nous offrons à notre personnel par rapport à l'utilisation des autres moyens de transport.

L'objectif que doivent poursuivre les transports en commun est bien entendu l'augmentation de la fréquence et l'accessibilité des services afin d'en augmenter l'usage. C'est pourquoi nous allons engager des discussions avec la STIB et la SNCB pour déterminer la façon de poursuivre ensemble nos travaux dans ce sens.

Plus généralement, et pour conclure: comme certains d'entre vous le savent déjà, le Président de la Commission et moi-même partageons les orientations générales développées par le projet de plan d'urbanisme du quartier européen soutenu par les autorités belges le plan Aries.

La diversification des activités pour remédier au cloisonnement fonctionnel du quartier, le développement et la rénovation des espaces publics, l'encouragement de la variété et de la qualité architecturales, l'accent mis sur la sécurité sont des éléments essentiels pour la réalisation des objectifs communs que sont l'attractivité et la vitalité du quartier européen.

Il va de soi qu'il faut désormais accorder une attention particulière à la mise en place des moyens adéquats pour assurer une coopération systématique entre les organes concernés par la mise en œuvre de ce projet, attention qui doit s'appliquer à toutes les actions nécessaires pour garantir la cohérence des infrastructures et de la planification et pour régler les implications financières d'un partenariat efficace.

À cet effet, je demanderai à la Commission de désigner un représentant unique chargé de mener les discussions approfondies avec les autorités belges sur ce sujet. Une telle démarche s'inscrit dans la droite ligne de la création récente par la Commission de son Office Infrastructures et logistique - Bruxelles, l'OIB. L'Office a pour mission d'exécuter toutes les tâches relatives aux bureaux du personnel, à la gestion des infrastructures sociales et aux besoins logistiques de l'institution. La mise en place de cette structure traduit notre compréhension des avantages que procurent la concentration des responsabilités, l'utilisation de l'expertise et les économies d'échelle. Nous ne prétendons certes pas être parfaits, mais nous espérons simplement que le développement de la spécialisation tel que nous l'avons encouragé puisse servir de modèle.

Comme tant d'autres qui ont eu la chance de vivre et de travailler à Bruxelles, j'éprouve de l'attachement et de l'intérêt pour cette ville du bien-être. C'est pourquoi il me tient particulièrement à cœur de mettre en place une politique concertée entre l'institution européenne et les pouvoirs publics nationaux. Une telle synergie est essentielle pour valoriser les atouts dont dispose Bruxelles en tant que ville où il fait bon vivre et travailler. Et après tout, c'est bien pour cela que nous sommes rassemblés aujourd'hui.